

Rapport Social d'Agricovert SCES sur l'activité 2023

Agricovert est une coopérative inscrivant son projet dans l'Economie sociale (elle est une Entreprise sociale agréée), elle mène ses activités au bénéfice de ses coopérateurs ainsi que de la communauté locale où elle opère. Les surplus financiers dégagés ne servent pas à rémunérer des investisseurs, mais à soutenir les parties prenantes (producteurs, consommateurs, travailleurs) dans le développement de l'agriculture biologique, paysanne, locale, sobre en énergie, respectueuse des sols et de la biodiversité. Dans cette optique, elle inclut aussi dans son projet la création d'emplois et l'accompagnement de personnes éloignées du marché du travail (insertion socio-professionnelle et inclusion).

Organisation pour réaliser la finalité sociale :

Les dépenses sont d'une part strictement effectuées dans le but de développer les activités économiques de la coopérative, c'est-à-dire la vente de produits issus de nos producteurs et des artisans partenaires, par les canaux de distribution en place : Points de dépôt (paniers de légumes et offre complémentaire limitée), achats entre producteurs et 2 Comptoirs (gamme complète), à Gembloux et Court-Saint-Etienne.

Nos produits sont issus en priorité de nos agriculteurs – coopérateurs (34), ensuite des agriculteurs et artisans locaux pratiquant la même logique écologique et agricole que nos producteurs. En dernier recours, nous nous fournissons alors auprès du grossiste bio Interbio (Sombrefe).

La coopérative a également un rôle de formation, d'information et de plaidoyer vers l'extérieur. Des événements ont eu lieu sur les 2 points de vente pour informer le grand public de nos missions.

Agricovert s'organise en interne de manière démocratique. A cette fin, les animations des groupes de travail fonctionnent le plus possible sur base des principes de la sociocratie (parole partagée et égale, décisions prises au consensus ou au consentement, dynamique coordonnée des pôles). Ces groupes ont pour mission de faire remonter des propositions vers l'Organe d'Administration. C'est aussi la pratique en équipe permanente ou en équipe de coordination.

En 2023, les Pôles de consommateurs et de producteurs se sont réunis avec régularité (6 réunions Conso, 10 des Producteurs). Cela reste des lieux privilégiés de prise de décisions, de mise en place de groupes de travail, de débats ou indirectement de formation. L'Equipe permanente se réunit plus régulièrement, principalement par secteur d'activité (Magasin, entrepôt, administration) ou pour la coordination.

L'Organe d'administration est composé de producteurs et de consommateurs à parité (5 producteurs - 5 consom'acteurs), ce qui reflète le souhait d'Agricovert de maintenir la solidarité entre les deux pôles.

Les administrateurs ont exercé leur mandat à titre gratuit.

Evolution de l'emploi

La coopérative consacre des moyens à la création d'emplois et à l'accompagnement socio-professionnel.

Elle comptait 9 salariés au 31/12/2023, dont 6 en magasins et/ou administration et 3 en logistique. Une personne a enfin été engagée comme Responsable logistique en CDI et gère les différents aspects de l'entrepôt en autonomie avec l'équipe. Une personne en congé maladie de longue durée (employée) a suivi un parcours de réintégration et a quitté l'entreprise en mars. Une personne a commencé un préavis pour quitter l'entreprise début 2024. Une personne a été engagée comme chargé de mission pour mener à bien le projet d'Unité de Transformation financé par la RW (Relocaliser l'alimentation)

Agricovert termine 2023 avec 6 emplois temps plein (6 CDI), et 3 temps partiel (2CDI + 1CDD), pour un total de 7,6 ETP.

2 art.60 ont été accueillis en moyenne dans la structure tout au long de l'année (collaboration avec le CPAS).

La boulangerie prend part de façon conséquente à l'intégration de personnes fragilisées par le handicap ou un parcours social de transition (stages ou conventions avec des institutions).

5 indépendants (3 en coordination/administration/compta, 1 en soutien du magasin, 1 boucher = 3 ETP en moyenne), ainsi que des intérimaires (magasin) ont collaboré également de façon régulière à l'activité.

Indirectement, Agricovert a maintenu et/ou développé l'emploi dans les fermes coopératrices grâce aux volumes de commandes réalisés dans l'année (environ 1Mos €)

Les travailleurs de la coopérative ont été invités à participer à l'Assemblée ordinaire et les modalités d'accès à la qualité d'associé leur ont été présentées.